

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-14-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR AES, Economie et Gestion du 04 mai 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR AES, Economie et Gestion pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Administration économique et sociale	Alexis CHRISTODOLOU
Licence mention Economie et gestion	Thibault DARCILLON/ Loïc CHARLES
Double Licence EG/LEA	Véronique DE SAINT GINIEZ
Master mention Economie des organisations	Carole BRUNET
parc. Economie Managerielle et Droit des Projets Publics et Privés	Raphaël GIRAUD
parc. Economie Sociale, Solidaire et Innovante	Carole BRUNET
Master mention Management parc. Conseil en organisation et management du changement parc. Conseil en Stratégie et Transformation Digitale	Mouhoub HANI (M1)/ Patricia MILANO (M2)
Master mention Management et commerce international parc. Commerce Extérieur Trilingue	Sophie AGULHON/ Agnès SALA
Master mention Monnaie, banque, finance, assurance	Sophie SAGLIO / Hela MAAFI

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR AES, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

